

infoSAGE

Lettre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux - Janvier 2012



2012, année des choix stratégiques

Après la validation de l'état des lieux, du diagnostic et la définition des enjeux majeurs du territoire, le SAGE Douve-Taute entre dans une phase éminemment politique.

Les 46 membres de la Commission Locale de l'Eau représentant l'ensemble des usagers et acteurs du territoire devront définir les objectifs d'une gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau. Sur des sujets aussi sensibles que la préservation de l'eau potable souterraine, la conservation des zones humides de marais ou la gestion du littoral, le SAGE s'attachera à proposer des scénarios ambitieux et acceptables par tous les usagers de l'eau.

Définir une stratégie réaliste, élaborer des pistes d'actions, trouver des compromis, valoriser les efforts engagés, telles sont les tâches que l'ensemble des acteurs du SAGE se donnent cette année.

Je vous souhaite une bonne année 2012.

Rolande BRECY
Présidente du SAGE Douve-Taute



www.parc-cotentin-bessin.fr

L'exonération de Taxe sur le foncier non bâti

Les zones humides jouent un rôle majeur dans la protection de la qualité de l'eau (dénitrification et déphosphatation) et dans le maintien de la biodiversité. Certaines directement reliées aux rivières, contribuent à lutter contre les inondations.

Dans une politique nationale de préservation des zones humides, l'Etat offre la possibilité aux propriétaires, privés et publics, de terrains humides d'être exonérés de taxe foncière à hauteur de 50 ou 100% selon les cas (article 1395D du code général des impôts). Ce dispositif prévoit la mise en place sur cinq ans d'une gestion agricole extensive sur les parcelles de prairies et de landes et une compensation financière du manque à gagner pour les collectivités.

Le recensement du parcellaire à exonérer est réalisé à l'échelle communale en collaboration avec les services de l'Etat (DDTM50).

En 2012, une cinquantaine de commune de la Manche auront adhéré à la démarche. Dans les sites Natura 2000, un dispositif équivalent existe.

Contact : Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche, Romain ARCANGELI - 02 33 06 39 00.
Sites Natura 2000, Parc des Marais, Nicolas FILLOL - 02 33 71 61 90.

Le SAGE Douve-taute
en quelques chiffres :
Périmètre de 1600 km²
860 km de rivières
214 communes
22 communautés de communes
46 membres de la Commission Locale de l'Eau

Dépôt légal : juin 2011 - Édition semestrielle
Tirage : 2300 ex. - ISSN papier : 2118-710X
Directeur de publication : Rolande BRECY
© PNR des Marais du Cotentin et du Bessin.
Crédits photo : ©AESN ; SAGE ; FDAAPPMA 50 ; Pnr des Marais du Cotentin et du Bessin.
Extraits issus de fichiers IGN BD CARTO@ - © IGN - 2011
Autorisation n°43-11017 - reproduction interdite
Imprimé sur du papier certifié PEFC avec des encres végétales
par Handi Print Groupe Lecaux - Tourlaville





Renouée du Japon

Balsamine

Le Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels de Basse-Normandie (CFEN) recense et accompagne les opérations de lutte contre toutes les espèces de la flore et de la faune invasives. Sur le territoire du SAGE, il accompagne les collectivités volontaires : recensement des Renouées sur les Communautés de communes du Val de Saire et de Montebourg, lutte contre la Berce du Caucase sur Valognes et contre la Balsamine sur la Communauté de communes de Marigny.

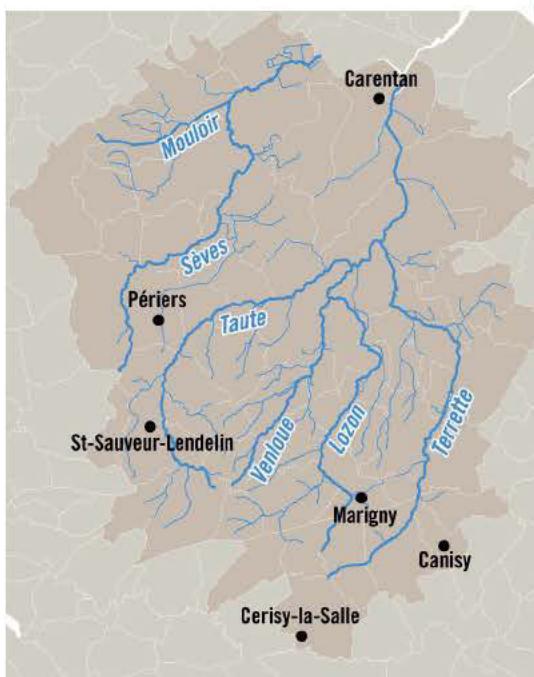
Contact : CFEN de Basse-Normandie
02 31 53 01 05. www.cfen-bassenormandie.fr.

Le Conservatoire Botanique National de Brest inventorie des plantes invasives et recueille toute donnée les concernant. Il propose des fiches descriptives, chacune décrivant les caractéristiques générales de l'espèce (reproduction, écologie, répartition, nuisances, conseil de gestion, technique de lutte) et apporte les éléments pour les reconnaître.

Contact : 02 31 96 77 56 - www.cbnrest.fr
Liste des plantes invasives de Basse-Normandie : www.cbnrest.fr/site/pdf/invasives_bn.pdf.



Myriophylle du Brésil



ESPÈCES INVASIVES, OU EN EST-ON ?

De nombreuses espèces invasives colonisent nos rivières et nos zones humides. Qu'elles soient végétales ou animales, ces espèces ont toutes été introduites par l'homme, volontairement ou par inadvertance. Très compétitives, elles perturbent profondément les écosystèmes et conduisent à la disparition d'espèces locales. Après la disparition des habitats naturels, l'invasion biologique est le principal facteur de perte de biodiversité. On compte actuellement 10 espèces invasives dans la région et une vingtaine pouvant le devenir.

Espèces invasives les plus présentes sur le SAGE :
Animaux : Ragondin, rat-musqué, écrevisses (Louisiane et Californie).

Végétaux : Myriophylle du Brésil, Renoué du Japon, Balsamine de l'Himalaya, l'herbe de la Pampa, Baccharis.

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON) coordonne la lutte collective contre les ragondins et les rats musqués visant à protéger notre environnement en régulant les populations. Depuis 2008, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Conseil général de la Manche et les collectivités volontaires se sont engagées à soutenir cette action financièrement. La FDGDON forme et équipe les personnes volontaires, puis attribue une prime pour chaque rongeur piégé (aujourd'hui de 2,50€). Chaque année ce sont plus de 15000 rongeurs qui sont éliminés dans la Manche. Sur le SAGE, 5300 et 3000 captures, respectivement sur la Douve et sur la Taute, ont été réalisées en 2010.



Contact : Antoine METAYER, FDGDON de la Manche - 02 33 05 89 89.

La Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Manche procède à un inventaire des écrevisses (Louisiane, Américaine, Turquie, ...) sur la Douve, la Sèves et la Taute. Les deux-tiers des secteurs prospectés en 2011 sont colonisés par ces espèces, les parties de marais semblent plus propices à leur développement.



Contact : FDAAPPMA de la Manche - 02 33 46 96 50.

DIAGNOSTIC DES RIVIÈRES SÈVES ET TAUTE

Pour parfaire les connaissances du SAGE et permettre aux collectivités territoriales d'engager des programmes de restauration et d'entretien de cours d'eau, le Parc des Marais a commandé un diagnostic détaillé des rivières Sèves et Taute. À partir du printemps 2012, un cabinet spécialisé parcourra l'intégralité des cours d'eau et de leurs principaux affluents, les résultats seront restitués aux communes, communautés de communes et associations syndicales en 2013.

LES ÉTAPES DU SAGE

2005 : lancement du SAGE (arrêté préfectoral)

2006 à 2009 : état des lieux et définition des enjeux

2010 : validation du diagnostic

2011 : réflexions thématiques (ouvrages, ruissellement, zones humides, espèces invasives), ébauche de scénarios

En 2012

- Validation des enjeux et des objectifs
- Réflexion et adoption des scénarios



Pour en savoir + :
Jonathan THIÉRY-COLLET
Animateur du SAGE Douve-Taute
Tél: 02 33 71 61 93